



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
4 avril 2012  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2012**

5-8 juin 2012

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

### Népal

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays concernant le Népal est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global, qui s'élève, pour la période 2013-2017, à 34 160 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 109 952 095 dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2012/9.

\*\* Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats, au plus tard six semaines après son examen à la session annuelle de 2012 du Conseil. Le projet de descriptif de programme de pays révisé sera alors présenté au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2012.



## Données de base†

(2010, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions) . . . . .	12,9
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	50
Insuffisance pondérale (% , modérée ou grave) . . . . .	29 <sup>a</sup>
(% , milieu urbain/rural, les plus pauvres/les plus riches) . . . . .	17-30,../..
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, corrigé, 2008) . . . . .	380 <sup>b</sup>
Taux d'inscription/assiduité dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles, 2010-2011) . . . . .	67/70 <sup>c, d</sup>
Élèves du primaire atteignant la dernière année de scolarité (% ,garçons/filles, 2007) . . . . .	62
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (%) . . . . .	89
Utilisation d'installations sanitaires améliorées (%) . . . . .	31
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (% , 15 à 49 ans, homes/femmes, 2009) . . . . .	0,4
Enfants qui travaillent (% , enfants âgés de 5 à 14 ans, garçons/filles, 2008) . . . . .	34 <sup>e</sup>
Enregistrement des naissances (% , moins de 5 ans, 2006) . . . . .	35
(% , garçons/filles, milieu urbain/rural, les plus pauvres/les plus riches) . . . . .	
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses de vaccins associés DTC3 (%) . . . . .	36/34, 42/34, 22/47
RNB par habitant (dollars des États-Unis) . . . . .	490
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (%) . . . . .	82
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%) . . . . .	86

† Des données du pays plus complètes sur les enfants et les femmes du pays sont disponibles sur le site [www.childinfo.org](http://www.childinfo.org)

<sup>a</sup> Les estimations relatives à l'insuffisance pondérale se fondent sur les normes de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la Santé adoptées en 2006.

<sup>b</sup> 280 décès pour 100 000 naissances vivantes : estimation 1999-2005 effectuée par le Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile (OMS/UNICEF/FNUAP et Banque mondiale, avec des spécialistes indépendants), corrigée afin de tenir compte des erreurs de classification et de non-déclaration des cas de mortalité maternelle. Des séries chronologiques comparables sur les taux de mortalité maternelle pour les années 1990, 1995, 2000, 2005 et 2008 sont disponibles sur le site [www.childinfo.org/maternal\\_mortality.html](http://www.childinfo.org/maternal_mortality.html).

<sup>c</sup> Données d'enquête.

<sup>d</sup> Ne tient pas compte des enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui sont dans l'enseignement secondaire.

<sup>e</sup> Les données diffèrent de la définition habituelle.

## Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. Le Népal est un pays enclavé possédant une très grande variété de milieux naturels et de cultures. La moitié de sa population de 26,6 millions d'habitants vit dans les basses plaines méridionales du Terai. Quarante-trois pour cent de la

population vit dans les collines du centre et 7 % dans les montagnes du Nord<sup>1</sup>. La population se compose de castes hindoues (57,5 %), de janajati (37,2 %) et de musulmans/autres minorités (4,3 %). Quarante-huit pour cent de la population a moins de 18 ans, d'où l'intérêt de cibler les enfants et les adolescents dans les programmes nationaux de développement.

2. Malgré un violent conflit (1996-2006), le Népal a progressé rapidement, comme en témoigne son Indice de développement humain (de 0,210 en 1970 à 0,428 en 2010). La législation et les initiatives en faveur de la gratuité de l'enseignement ont fait progresser les taux d'inscription nets. L'extension des soins de santé de base a fait baisser le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et le taux de mortalité infantile. Le Népal s'est vu décerner le Prix 2010 des objectifs du Millénaire pour le développement pour la réduction de son taux de mortalité maternelle, et il devrait, selon toute vraisemblance, satisfaire les trois objectifs en matière de micronutriments du plan d'action « Un monde digne des enfants ».

3. Son Indice de développement humain 2011 le classe toutefois au cent cinquante-septième rang (sur 187 pays). En effet, si la pauvreté globale est en baisse, deux tiers des enfants népalais demeurent privés d'au moins un des sept besoins fondamentaux. Le coefficient de Gini du pays (0,352) est parmi les plus élevés d'Asie. L'Indice de développement humain du Népal dépasserait son niveau actuel d'un tiers si les progrès réalisés étaient bien répartis dans la société. Les inégalités sont particulièrement marquées en matière de géographie, d'âge, de sexe, de caste, d'appartenance ethnique, de langue, d'éducation, de statut au regard du VIH, de handicap et de revenu. Trois groupes de facteurs interdépendants sous-tendent ces inégalités : ils sont d'ordre politique (inadéquation de la gouvernance, de l'action des pouvoirs publics, de la législation et des investissements), sont liés au système (services sociaux fragmentés, inaccessibles et de qualité médiocre) ou à la société (normes et pratiques sociales dangereuses ayant un impact sur l'accès et le recours aux services ou alimentant la discrimination et le dénuement).

4. **Facteurs d'ordre politique.** Suite à l'abolition de la monarchie en 2008, la transition politique visant à doter le pays d'une Constitution inclusive et d'une structure fédérale demeure instable<sup>2</sup>. Les problèmes de gouvernance, notamment les grèves et les actes de violence orchestrés par des groupes à visée politique, font obstacle au progrès, en particulier dans le Terai. Des organes infranationaux fonctionnent sans représentants élus depuis 10 ans, d'où des interférences dans l'administration locale et des risques fiduciaires accrus. Le Népal se classe au cent cinquante-quatrième rang (sur 182 pays) pour son indice de perception de la corruption pour 2011, calculé par Transparency International.

5. Les politiques et plans d'action nationaux en faveur des enfants existent, mais les budgets et la coordination font défaut. Plusieurs textes législatifs en instance accusent d'importants retards en matière de droits de l'enfant. Le retard dans la

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les données proviennent des sources suivantes : Comité des droits de l'enfant, 2005; enquête démographique sur la santé au Népal, 2006 et 2011; rapports sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, 2010 et 2011; enquête nationale sur les niveaux de vie, 2011; Conseil des droits de l'homme, 2011; analyse du Népal réalisée par l'équipe de pays des Nations Unies, 2011; divers rapports de l'UNICEF sur le Népal; divers rapports ministériels et d'ONG.

<sup>2</sup> Le pays compte actuellement 5 régions de développement, 75 districts, 99 municipalités et 3 734 comités de développement des villages.

promulgation des lois essentielles fait barrage à la réforme. Les commissions chargées d'examiner les violations des droits sont en place, mais elles manquent de ressources et sont difficilement accessibles pour les citoyens. Les financements demeurent insuffisants en ce qui concerne la nutrition, le développement du jeune enfant, la prévention du VIH, l'initiative WASH (eau, assainissement, enseignement de l'hygiène), le développement de l'adolescent et la protection de l'enfance.

6. En moyenne, le pays perd chaque année 1 000 vies et 43 millions de dollars, du fait des tremblements de terre, inondations, glissements de terrain et sécheresses (Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU, 2011). Les catastrophes dues à l'eau (et à la sécheresse) sont de plus en plus fréquentes, à cause de l'augmentation des inondations, de la fonte des glaciers et du dérèglement des saisons. Il convient d'accroître les investissements afin de se préparer aux catastrophes naturelles et au changement climatique et d'en atténuer les effets.

7. **Facteurs liés au système.** Quatre-vingt pour cent du quintile le plus riche a accès à une infrastructure médicale à moins de 30 minutes de marche, contre seulement 50 % du quintile le plus pauvre. Trente-six pour cent des naissances ont lieu en présence d'un agent de santé qualifié; pour les deux quintiles les plus pauvres, ce chiffre tombe à 18 %. Les enfants les plus défavorisés ont 24 fois moins de chances que les plus favorisés d'utiliser des installations sanitaires améliorées. Plus de 40 % des sources d'eau potable améliorées ont besoin d'une profonde réhabilitation. Seules 35 % des naissances sont enregistrées (22 % chez les plus pauvres). En 2010, 11 % seulement des femmes enceintes ayant effectué un test de dépistage du VIH ont reçu leurs résultats; 7 % des femmes enceintes séropositives et 32 % des enfants séropositifs ont été placés sous traitement antirétroviral.

8. Vingt-deux pour cent des enfants ne sont pas inscrits à l'école primaire. Il s'agit principalement d'enfants défavorisés ou vivant dans des régions où l'accès à l'éducation est difficile. Un pour cent des enfants handicapés vont à l'école primaire. La qualité de l'enseignement public est préoccupante. En 2011, 45 % seulement des élèves de 10<sup>e</sup> année des établissements scolaires publics/communautaires ont obtenu leur diplôme de fin de scolarité. Les taux de chômage sont en augmentation pour toutes les classes d'âge, chez les jeunes. Nombreux sont ceux qui acceptent des emplois précaires et/ou dangereux. Les jeunes femmes sont souvent contraintes à l'inactivité économique ou aux activités de subsistance.

9. La plupart des services de protection de l'enfance sont fournis par des organisations non gouvernementales (ONG), essentiellement financées par les partenaires au développement. Ces services sont fragmentés et de qualité variable, du fait de la faible implication de l'État, et sont en général davantage axés sur le secours et la réadaptation que sur la prévention. Afin de faire avancer la justice pour les enfants, des services de police spécialisés ont été créés dans chaque district et des tribunaux spécialisés existent dans 32 districts, mais ils ne sont pas véritablement en mesure de gérer les enfants, qu'ils soient victimes, témoins ou délinquants. Les données sur la protection de l'enfance sont rares.

10. **Facteurs liés à la société.** Les normes et pratiques sociales dangereuses à l'égard des enfants et des adolescents sont monnaie courante, notamment en ce qui concerne le travail des enfants, la violence sexiste et sexuelle, les trafics, le mariage des enfants, la discipline violente et la discrimination (à l'encontre du troisième sexe, par exemple). Environ 620 000 enfants de 5 à 17 ans effectuent un travail

dangereux. Quelque 13 000 fillettes sont exploitées sexuellement dans la vallée de Katmandou. Dans les régions du centre-ouest et de l'extrême-ouest, 66 % des filles les plus pauvres sont mariées avant l'âge de 18 ans, 9 % de l'ensemble des filles étant mariées avant l'âge de 14 ans. Dans ces mêmes régions, 83 % des enfants de 2 à 14 ans sont soumis à une discipline violente, et une fille sur deux subit une forme quelconque de discrimination durant ses menstruations.

11. De nouveaux pièges à pauvreté voient le jour. La population urbaine est passée de 14 % en 2001 à 17 % en 2011, mais les centres urbains ne sont pas en mesure de recevoir un tel afflux de population. Dans le quintile urbain le plus pauvre, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est plus élevé que ce même taux moyen en zone rurale. Étant donné la rareté des opportunités économiques, les migrations à l'intérieur du pays et l'émigration ont augmenté, notamment au sein de la population masculine, ce qui a pour conséquence de démanteler la structure des foyers, de surcharger les journées des femmes et des fillettes et d'accroître les risques d'infection par le VIH et d'acceptation d'emplois dangereux.

## **Principaux résultats obtenus et enseignements de la coopération précédente, 2008-2012**

### **Principaux résultats obtenus**

12. Il s'agit là des principaux résultats. Des informations plus détaillées sont disponibles dans le rapport présentant les résultats consolidés :

a) Les investissements visant l'équité en termes de santé maternelle, néonatale et infantile ont ciblé les équipements de terrain dans les zones reculées, ainsi que les districts ayant de mauvais résultats dans le cadre des programmes nationaux tels que la vaccination. Une aide pour améliorer la nutrition des enfants a été mise en place à destination des familles pauvres dalits ayant des enfants de moins de 5 ans et de toutes les familles des cinq districts de la zone de Karnali. Le programme inclut l'enregistrement des naissances, qui est déjà pleinement opérationnel dans certaines localités;

b) L'UNICEF a apporté son soutien à l'élaboration et au financement du programme de réforme de l'enseignement 2009-2014 voulu par le Ministère de l'éducation. Le Ministère a été épaulé pour l'élaboration du réseau d'écoles bien adaptées aux enfants et des standards de base pour une éducation de qualité. Les capacités du Groupe d'urgence pour l'éducation ont été renforcées et leur mobilisation s'est avérée efficace suite au tremblement de terre de septembre 2011 dans l'est du pays;

c) Le soutien apporté par l'UNICEF en matière de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant a contribué à faire passer le taux de transmission de 17 % en 2010 à 8 % en 2011, l'amélioration étant particulièrement marquée dans les services de prévention communautaires;

d) Plus de 10 000 enfants associés au conflit ou concernés par ce dernier, répartis dans 60 districts, ont été réintégrés avec succès et un système de base garantissant leur protection a été mis en place, en vue de traiter davantage de questions liées à la protection de l'enfance. Ce système a été renforcé avec la multiplication des commissions parajuridiques (instances communautaires de lutte

contre le trafic des fillettes et des femmes, contre la violence sexiste et contre les actes de maltraitance, d'exploitation et de violence commis sur les enfants), qui ont élargi leur présence de 23 à 59 districts;

e) L'UNICEF a aidé certaines des communautés les plus marginalisées, par l'intermédiaire de son programme « Action décentralisée en faveur des enfants et des femmes » axé sur les droits. En tirant les enseignements de ce programme, l'UNICEF a aidé le Ministère du développement local à élaborer une stratégie de gouvernance locale favorable aux enfants, qui a été approuvée par le Gouvernement en 2011. Cette stratégie permet d'accorder la priorité aux droits de l'enfant dans la planification et la budgétisation. Elle est en cours de déploiement dans 34 districts et 14 municipalités. Dans le cadre de son déploiement, 13 291 clubs d'enfants (dont plus de 5 000 créés avec le soutien de l'UNICEF) répartis dans 52 districts sont désormais opérationnels;

f) Le soutien de l'UNICEF en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'enseignement de l'hygiène (WASH) s'est traduit par une harmonisation accrue du secteur, comme le montrent, par exemple, le premier plan directeur national pour l'hygiène et l'assainissement et le premier partenariat public-privé à grande échelle pour la promotion du lavage des mains au savon. Dans les régions du centre-ouest et de l'extrême-ouest, un mouvement a vu le jour afin d'accélérer l'installation de latrines dans les écoles et les communautés locales. L'UNICEF a également renforcé les capacités du Groupe d'urgence pour l'initiative WASH sur le plan national et infranational.

### **Enseignements tirés de la coopération passée**

13. Les approches sectorielles ont permis d'améliorer la coordination au sein des secteurs, mais il convient d'investir véritablement dans la coopération intersectorielle, notamment à l'échelon infranational. La plupart des enfants, adolescents et femmes restés à l'écart des progrès réalisés par le Népal sont souvent privés des mêmes droits, ce qui limite leur capacité à se réaliser pleinement en tant qu'adultes et conduit au transfert de ces mêmes privations de droits sur la génération suivante. Le programme d'action décentralisée en faveur des enfants et des femmes a montré que, pour lutter contre toutes sortes d'inégalités, il convient de mettre en place des systèmes intégrés regroupant différents programmes, de manière cohérente et complémentaire. Dans le même temps, afin de garantir que l'ensemble des injustices sont combattues dans toutes leurs dimensions, il convient de coordonner la définition et la mise en œuvre des politiques intersectorielles. Par exemple, les actions préventives en matière de VIH/sida sont plus efficaces lorsqu'elles sont mises en œuvre dans le cadre d'une approche multisectorielle et intégrées aux politiques sociales, de santé, de nutrition, de protection et d'éducation. Le déploiement de la gouvernance locale favorable aux enfants permet de renforcer les capacités en matière de politique, de planification, de budgétisation et de suivi intégrés ciblant les enfants.

14. La multiplication rapide des centres de développement de l'enfant, des clubs d'enfants et d'autres structures nées du programme d'action décentralisée en faveur des enfants et des femmes s'est parfois faite au détriment de la durabilité et de la qualité. La durabilité est accrue lorsque les actions sont intégrées aux structures permanentes (par exemple, intégration de la prévention de la transmission du VIH

de la mère à l'enfant aux structures de santé maternelle et infantile) et lorsque l'aide transite par les systèmes nationaux (par exemple, soutien aux programmes d'enseignement du district, plutôt que soutien par établissement scolaire). Toutes les initiatives locales et nationales en faveur des droits de l'enfant bénéficient d'un suivi qualitatif transparent.

15. Il est démontré, aussi bien au plan mondial que local, que l'investissement en faveur des adolescentes peut permettre de briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. D'importants enseignements sur le développement et la participation de l'adolescent ont pu être tirés d'initiatives telles que la prévention du VIH, la gouvernance locale favorable aux enfants, l'enseignement de substitution et la réadaptation des enfants associés aux conflits armés. Compte tenu des nombreux problèmes que rencontrent les jeunes, l'UNICEF doit intensifier ses actions en direction des adolescents, notamment en ce qui concerne la nécessité de leur engagement civique et de leur intégration socioéconomique durable.

## Le programme de pays, 2013-2017

### Tableau budgétaire récapitulatif

Élément du programme	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		Total
	Ressources ordinaires	Autres ressources	
Santé et nutrition	5 418	18 796	<b>24 214</b>
Éducation	3 180	21 700	<b>24 880</b>
Protection de l'enfance	1 575	29 930	<b>31 505</b>
Eau, assainissement et hygiène	2 601	11 400	<b>14 001</b>
Développement et participation de l'adolescent	2 217	4 750	<b>6 967</b>
Gouvernance, politique, planification et évaluation	6 881	11 510	<b>18 391</b>
Réduction des risques de catastrophe et préparation aux situations d'urgence	875	4 350	<b>5 225</b>
Intersectoriel	11 413	7 516	<b>18 929</b>
<b>Total</b>	<b>11 413</b>	<b>7 516</b>	<b>18 929</b>

### Processus d'élaboration du programme

16. En 2011, un comité coprésidé par la Commission nationale de la planification et le système des Nations Unies a guidé l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2017. L'analyse du pays était axée sur les groupes les plus vulnérables et examinait l'origine de leur vulnérabilité. Les parties prenantes ont défini 11 objectifs de planification stratégique pour ce plan-cadre. Pour compléter l'analyse du pays, l'UNICEF a réalisé une analyse fondée sur l'équité et les droits portant sur la situation des enfants, des adolescents et des femmes, qui a nécessité la consultation d'acteurs clefs, y compris d'enfants et d'adolescents. Le Gouvernement et les partenaires au développement ont approuvé

le programme de pays en février 2012. L'examen préalable a montré qu'aucun effet sur l'environnement n'était à prévoir du fait des interventions de l'UNICEF.

### **Éléments du programme, résultats et stratégies**

17. L'objectif fondamental du programme de pays 2013-2017 consiste à s'attaquer directement aux trois principaux facteurs d'injustice (facteurs politiques, facteurs liés au système ou à la société) pour faire en sorte que tous les enfants, tous les adolescents et toutes les femmes aient accès à l'éducation, aux soins de santé, à la nutrition, à l'assainissement, à l'eau salubre, à la protection, à l'information et aux autres services indispensables à leur survie, à leur développement, à leur protection et à leur participation.

18. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif fondamental, les trois résultats interdépendants suivants des éléments du programme, mesurés au moyen d'indicateurs et d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, sont attendus d'ici la fin de l'année 2017 :

a) **Résultats des éléments du programme n°1** : Les politiques, la législation, les programmes, les budgets et les mécanismes de coordination et de suivi nationaux font que les droits de survie, de développement, de protection et de participation des enfants, des adolescents et des femmes sont équitablement respectés dans tous les contextes, y compris lors des crises humanitaires;

b) **Résultats des éléments du programme n°2** : Dans certaines zones (districts et municipalités les plus défavorisés), les systèmes sociaux fournissent des services intégrés de qualité garantissant le respect équitable des droits de survie, de développement, de protection et de participation des enfants, des adolescents et des femmes dans tous les contextes, y compris lors des crises humanitaires;

c) **Résultats des éléments du programme n°3** : Dans certaines zones, les enfants, les adolescents, les femmes et les hommes, et toutes les autorités concernées prennent part au changement social et à l'action sociale afin de garantir le respect équitable des droits de survie, de développement, de protection et de participation des enfants, des adolescents et des femmes dans tous les contextes, y compris lors des crises humanitaires.

19. Les résultats n°1 reflètent de lourds travaux de réforme des politiques dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle Constitution et de la restructuration de l'État en vue du fédéralisme. Ils reposent sur les efforts de soutien de la législation et des politiques multisectorielles conformes aux standards internationaux en matière de droits de l'homme. Les résultats n°2 et 3 donneront la priorité à au moins 15 districts (et leurs municipalités) considérés comme les plus défavorisés, en utilisant le nouvel Indice de dénuement des enfants (décrit dans le tableau récapitulatif des résultats). D'autres districts et municipalités défavorisés seront aidés au moyen d'une programmation sélective dans le cadre des résultats n°2 et 3. Les données probantes en matière d'impact infranational serviront à la réforme des politiques nationales (résultats des éléments du programme n°1).

20. La coordination des programmes s'effectuera par gestion matricielle, car ils contribuent tous, à leur manière, aux trois résultats des éléments du programme. Un niveau de risques élevé a été pris en compte dans l'élaboration des résultats attendus et dans le choix des stratégies. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

a) **Développement des capacités.** Les capacités des enfants, des adolescents, des femmes, des responsables et réseaux communautaires, et du personnel gouvernemental et non gouvernemental seront renforcées aux niveaux infranational et national, afin d'améliorer la qualité, l'accès, la coordination, le suivi et l'utilisation des services sociaux et de renforcer la conception, la mise en œuvre et la révision des politiques. Les principales actions de renforcement des capacités menées grâce aux efforts coordonnés des partenaires des Nations Unies porteront sur l'intégration de la question du VIH, la promotion de l'égalité des sexes et l'engagement en faveur de la programmation prônant la paix. Il sera prêté une attention particulière aux besoins supplémentaires de renforcement des capacités en vue de la restructuration fédérale;

b) **Plaidoyer efficace.** Les actions de plaidoyer de l'UNICEF contribueront aux politiques sociales en faveur de l'équité, et influenceront les approches sectorielles, l'élaboration de la Constitution et du reste de la législation, ainsi que la planification et la budgétisation en faveur des enfants, des adolescents et des femmes. Elles seront améliorées, du fait de la production de nouvelles données (notamment au sujet des adolescentes et des enfants vivant en zone urbaine) et du recours à l'analyse des goulets d'étranglement et au suivi en temps réel de divers déterminants de l'injustice;

c) **Partenariat stratégiques.** L'UNICEF, en plus de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement, à tous les niveaux, convoquera des partenaires du système des Nations Unies, des organisations bilatérales et multilatérales, de la société civile, du monde universitaire, des médias et du secteur privé;

d) **Gestion des connaissances.** Les systèmes de connaissances du Gouvernement et de l'UNICEF seront renforcés afin d'influencer la gestion des politiques et des programmes. L'échange d'innovations et d'enseignements se poursuivra dans les régions népalaises, ainsi qu'au travers de l'adhésion du Népal à l'Association sud-asiatique de coopération régionale et des échanges mondiaux, notamment la coopération Sud-Sud;

e) **Communication pour le développement.** L'UNICEF restera à la pointe de la création en matière de Communication pour le développement, qui permet de soutenir des programmes au moyen de ressources communautaires, de films, de dessins animés, de programmes de radio ou de télévision, du divertissement, de l'éducation, de la communication interpersonnelle et des technologies de l'information et de la communication, y compris les SMS, Twitter et Facebook;

f) **Urbanisation, réduction des risques de catastrophe, et changement climatique.** La priorité continuera d'être accordée aux groupes les plus défavorisés vivant en zone rurale, mais l'attention se portera également sur les injustices en zone urbaine, notamment en ce qui concerne la survie des enfants, le développement des adolescents, l'initiative WASH et la protection. Les actions en faveur de la gestion des risques de catastrophe dépasseront la simple préparation aux situations d'urgence. Le bureau national a cartographié les risques de catastrophe concernant les enfants afin de définir des districts et municipalités prioritaires et, dans la mesure du possible, il protégera les investissements en rapport avec le changement climatique et les risques de catastrophe, en sensibilisant davantage le Gouvernement et les communautés au changement climatique.

21. **Santé et nutrition.** Pour cet élément du programme, des travaux seront menés en collaboration avec le Ministère de la santé et de la population et les partenaires des approches sectorielles, afin de réviser la politique nationale de santé ainsi que les politiques, lois et programmes spécifiques ayant trait à la vaccination, aux sages-femmes qualifiées, aux ressources humaines, à la maternité sans risques et aux soins néonataux, de façon à réduire les injustices et les goulets d'étranglement. La Commission nationale de la planification et les partenaires clefs seront soutenus dans la mise en place d'un programme de nutrition multisectoriel axé sur la fourniture de services adaptés de nutrition de base durant les 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant. Les agents de santé verront leurs capacités renforcées dans les districts et municipalités les plus défavorisés, afin d'être en mesure de fournir des services de santé de base équitables et de qualité axés sur la continuité des soins pour les jeunes mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents. Il sera prêté une attention accrue aux soins néonataux, la plupart (61 %) des décès avant l'âge de 5 ans survenant durant le premier mois de la vie (et souvent dans les 24 premières heures), ainsi qu'à l'élimination des nouvelles infections par le VIH chez les enfants et à la survie des mères des enfants infectés par le VIH. Dans ces mêmes zones géographiques, un soutien sera mis en place pour améliorer l'accès et le recours des catégories vulnérables de la population aux micronutriments essentiels. La Communication pour le développement sera largement utilisée afin d'inciter les individus, les parents, les travailleurs de santé, les familles et les communautés à agir en connaissance de cause pour améliorer la santé des jeunes mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, ainsi que la prévention et les soins en matière de VIH. De même, les parents, les travailleurs de la santé et les familles seront incités à adopter des pratiques optimales d'alimentation des mères, des nouveau-nés et des jeunes enfants et à gérer les cas de malnutrition aiguë.

22. **Éducation.** Pour cet élément du programme, des travaux seront menés en collaboration avec le Ministère de l'éducation et les partenaires des approches sectorielles, afin d'analyser les données du système éducatif, les évaluations du secteur et les retours d'information des écoles et des districts, de façon à promouvoir la justice sociale et l'égalité entre les sexes dans les politiques, stratégies et budgets nationaux en matière d'éducation. Dans les districts et municipalités concernés, des aides seront fournies pour améliorer l'accès des jeunes enfants à l'ensemble des possibilités de développement, au travers de l'éducation parentale et de l'enseignement préprimaire adapté aux enfants pour les préparer à l'école. Un soutien sera apporté aux autorités éducatives locales pour garantir que les enfants, notamment les fillettes et les enfants marginalisés, auront davantage accès à l'enseignement et effectueront un cycle scolaire de qualité ininterrompu (de l'école maternelle à l'école secondaire). Le programme WASH se poursuivra, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, pour soutenir la construction, dans les écoles des zones cibles, d'installations sanitaires (eau, assainissement, hygiène) adaptées aux enfants, notamment en fonction du sexe et du handicap. En étroite collaboration avec le programme pour le développement et la participation des adolescents, des efforts seront réalisés pour mobiliser les familles, les communautés et les prestataires de services, afin de garantir que les enfants et les adolescents déscolarisés auront davantage accès à un enseignement de substitution de qualité et le suivront.

23. **Protection de l'enfance.** Cet élément du programme vise l'élaboration progressive d'un système national multisectoriel de protection de l'enfance, incluant

la législation, les politiques, les standards, la planification et les ressources, le suivi et la documentation, ainsi que la coordination et la collaboration aux niveaux national et local. Dans les districts et municipalités concernés, il s'agira de garantir que les enfants et les adolescents en danger ou victimes de maltraitance ou d'exploitation (y compris les enfants concernés par le conflit et par le sida) bénéficient de services sociaux de qualité, au travers du renforcement des capacités des prestataires de services, de l'amélioration de la coordination et de la collaboration multisectorielles, et de l'amélioration de la disponibilité des données et du suivi des standards. Dans le même temps, les capacités policières et judiciaires seront renforcées pour garantir que les enfants et adolescents victimes ou témoins de délits ou de crimes, voire délinquants, auront accès à une justice respectueuse des enfants. Les liens entre les commissions parajuridiques et le système juridique officiel, ainsi que d'autres services sociaux, seront renforcés. Des initiatives de Communication pour le développement seront mises en œuvre pour aider les enfants, les familles et les communautés à agir pour la protection des enfants et des adolescents en danger ou victimes de maltraitance, de violence ou d'exploitation.

**24. Eau, assainissement et hygiène.** Pour cet élément du programme, des travaux seront menés en collaboration avec le Ministère de l'aménagement du territoire et des travaux publics ainsi que des partenaires, afin de concevoir et d'examiner un programme national et une stratégie financière visant à améliorer l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, et à renforcer la durabilité et le bon fonctionnement de ce secteur. Dans les districts et municipalités concernés, l'on assistera à un renforcement des capacités des communautés vulnérables (l'accent étant mis sur les écoles), afin de leur permettre d'utiliser et d'entretenir des infrastructures salubres et durables d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Les nombreuses initiatives de Communication pour le développement en faveur de la santé des jeunes mères, des nouveau-nés, des enfants en bas âge, des enfants et des adolescents et de la prévention et du traitement du VIH insisteront sur les comportements relatifs à l'utilisation de l'eau sans risque sanitaire, à l'hygiène (notamment le lavage des mains au savon et l'hygiène féminine pour les adolescentes) et à l'assainissement.

**25. Développement et participation des adolescents.** Ce nouvel élément du programme a pour objectif de garantir la participation systématique, éthique, significative et régulière des adolescents aux débats à haut niveau, afin de rendre les politiques, programmes et budgets nationaux conformes à leurs intérêts. Une attention particulière sera prêtée au renforcement des capacités des adolescents défavorisés et marginalisés, notamment les filles, pour s'assurer qu'ils seront entendus et que leurs préoccupations seront prises en compte. Les services intégrés des districts et municipalités concernés seront plus adaptés aux adolescents. Les adolescents et adolescentes disposeront des connaissances et des compétences psychosociales leur permettant d'accroître leurs chances de gagner leur vie et de participer à la vie civique. Cet élément du programme permettra aux autorités familiales, communautaires et infranationales, y compris les médias, employeurs, fonctionnaires, organisations religieuses et responsables politiques locaux, de s'attaquer aux normes et pratiques sociales dangereuses et discriminatoires qui vont à l'encontre des droits de l'enfant, des adolescents et des femmes.

**26. Gouvernance, politique, planification et évaluation.** Cet élément du programme renforcera les capacités des institutions nationales et infranationales à élaborer, financer et suivre des politiques et cadres multisectoriels pour les enfants,

les adolescents et les femmes, fondés sur la situation actuelle et visant l'équité. L'accent sera mis sur la gouvernance et la protection sociale. Le législateur national et provincial (lorsque la structure fédérale sera en place) verra ses capacités renforcées afin de garantir le respect par la législation des standards internationaux en matière de droits de l'enfant. En collaboration avec le Ministère du développement local et les organes locaux, des systèmes de gouvernance adaptés aux enfants pour la planification, le suivi et les investissements intégrés seront élaborés en fonction des profils des enfants locaux et des indicateurs de base pour leur survie, leur développement, leur protection et leur participation. Les capacités institutionnelles seront également renforcées pour améliorer l'enregistrement des naissances, ainsi que la prestation et le suivi de la protection sociale pour les enfants. Aux côtés d'autres partenaires, l'UNICEF continuera à soutenir le Ministère du développement local et la Commission nationale de la planification pour la mise en œuvre, dans les districts choisis, du système de suivi et d'analyse de la pauvreté. Enfin, le programme fonctionnera en étroite collaboration avec l'initiative de développement et participation des adolescents, pour garantir que les enfants, les adolescents et les femmes disposeront des compétences leur permettant de prendre part au fonctionnement des organes décisionnels locaux.

**27. Programme de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence.** Cet élément du programme aidera les ministères et partenaires concernés à concevoir des politiques de réduction des risques de catastrophe axées sur les enfants et tenant compte des questions de genre et à les intégrer dans les systèmes et la planification sectoriels. Les capacités des services nationaux et infranationaux de gestion des catastrophes, des organisations de la société civile et des communautés rurales et urbaines dans les zones à risque seront renforcées pour prévenir les catastrophes, s'y préparer et y réagir, et, en collaboration avec d'autres programmes, pour réduire les risques liés au changement climatique et s'y adapter. En cas de catastrophe, le programme supervisera l'action humanitaire et de coordination de l'UNICEF.

**28. Intersectoriel.** Cet élément recouvre les salaires du personnel dans tous les secteurs, y compris les équipes des partenariats, du plaidoyer et de la Communication pour le développement, ainsi que les coûts de révision du programme et de suivi des goulets d'étranglement, de même que les voyages, la formation et le soutien opérationnel pour la gestion et l'administration des bureaux de pays et de zone.

### **Liens avec les priorités nationales et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

29. L'Accord de paix global, la Constitution provisoire du Népal (2007), le Programme commun minimum du Gouvernement de coalition, le Plan d'action national pour les enfants (2004/5-2014/15), le Plan triennal national (2011-2013) et des programmes et politiques sectoriels et multisectoriels ont servi de base au programme de pays. Ce dernier aidera le Gouvernement à atteindre équitablement tous ses objectifs ayant trait aux enfants (dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement) et à traiter des questions qui dépassent ces objectifs. Le programme de pays est lié à la Stratégie de paix et de développement du Népal (2010-2015) et à 7 des 11 objectifs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement décrits dans le tableau récapitulatif des résultats.

## **Liens avec les priorités internationales**

30. Le programme de pays soutiendra les efforts du Gouvernement visant à : mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs, ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; suivre les recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Conseil des droits de l'homme au travers de l'Examen périodique universel du Népal; respecter les résolutions 1612, 1325, 1820, 1882, 1888, 1960 et 1998 du Conseil de sécurité; respecter son engagement en faveur de la Déclaration du Millénaire; et atteindre les objectifs énoncés dans le plan d'action « Un monde digne des enfants ». Le programme de pays est également aligné sur le Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2013.

## **Principaux partenariats**

31. L'UNICEF continuera à s'engager aux côtés d'autres entités des Nations Unies, notamment : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme alimentaire mondial, en ce qui concerne l'éducation; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour la population, en ce qui concerne la violence sexiste; le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en ce qui concerne les questions de citoyenneté; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles; la task-force des Nations Unies pour les adolescents; et le programme commun ONU-Femmes/ONU-HABITAT « Des villes sûres et accueillantes pour toutes et tous ». L'engagement aux côtés du Gouvernement et des partenaires au développement en matière d'approches sectorielles pour la santé et l'éducation sera poursuivi, de même que la collaboration avec différents réseaux d'ONG tels que « Children as Zone of Peace and Child Protection ». L'UNICEF coopérera avec la Commission nationale de la planification et les ministères concernés, dans le cadre du nouveau partenariat « Éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants » et de l'initiative « Renforcer la nutrition ». La coopération sera renforcée avec la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale, entre autres, afin de soutenir le système national de protection sociale. Les partenariats au titre de l'initiative WASH avec différents secteurs, les partenaires au développement, les entités des Nations Unies et les ONG seront consolidés. Si nécessaire, les partenariats public/privé seront encouragés, en s'appuyant sur l'expérience du secteur eau/assainissement/hygiène. Une nouvelle alliance pour la protection de l'enfance verra le jour entre les principaux ministères, appuyés par les principales ONG. L'UNICEF demeurera un membre et partenaire clef du Comité consultatif national pour la gouvernance locale et du programme de développement communautaire.

## **Suivi, évaluation et gestion du programme**

32. Les matrices de suivi et d'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement seront utilisées par thématique pour suivre les résultats du

plan-cadre et préparer les rapports annuels destinés au coordonnateur résident. Un soutien sera apporté aux évaluations menées par le Gouvernement, afin d'améliorer la qualité et l'appropriation des résultats du programme. Un système permettra de suivre en temps réel la question de l'égalité des sexes et les efforts menés pour lutter contre les principaux goulets d'étranglement à l'échelon national et infranational. Différents résultats des éléments du programme seront mesurés au moyen d'études de la population, qui doivent être réalisées d'ici à 2017. Le Gouvernement et l'UNICEF procéderont à un examen annuel de l'avancement des travaux et des plans. Un examen à mi-parcours est prévu pour la seconde moitié de 2015.

---